

La solidarité oubliée

EN DÉCEMBRE DERNIER, LA PRESSE A LARGEMENT RENDU COMPTE DES RÉSULTATS DE L'ÉVALUATION DE LA Loi fédérale sur l'assurance maladie (LAMal). Toutefois, les commentateurs se sont plu à souligner l'échec de cette législation en matière de modération des coûts de la santé, négligeant de mettre en évidence le succès de ses deux autres objectifs, la solidarité entre les assurés et l'accès généralisé à une médecine de qualité.

L'introduction de l'assurance obligatoire en 1966 a sensiblement amélioré la situation des femmes et des personnes âgées qui, précédemment, payaient des primes plus élevées. Pour l'essentiel la solidarité entre les sexes, les classes d'âge, les malades et les bien portants est garantie.

Le catalogue des prestations de base, même s'il présente encore quelques lacunes comparativement à d'autres pays – médecine dentaire, psychothérapie et mesures de réhabilitation non médicales notamment –, assure à chacun et à chacune les soins et les traitements de pointe qui, dans d'autres pays, sont réservés aux riches.

Le coût global de la santé ne cesse de croître. Ce phénomène n'est d'ailleurs pas propre à la Suisse; il concerne tous les pays, qu'ils connaissent un système de santé étatisé ou libéral. Et, en comparaison internationale, la part du produit intérieur brut que notre pays consacre à la santé n'a rien d'exceptionnel.

Reste que le potentiel d'économies est encore loin d'être épuisé. La planification hospitalière, un contrôle plus rigoureux de l'efficacité des traitements, le développement des caisses de santé

(HMO, «Managed Care») pourraient contribuer à freiner la progression des coûts.

Mais c'est surtout du côté du financement que pêche notre système de santé. La prime par tête grève considérablement le budget des familles de la classe moyenne, d'autant plus que plusieurs cantons refusent d'utiliser intégralement les subventions fédérales destinées à l'abaissement de ces primes. Par ailleurs, les cantons ont diminué de manière substantielle leur participation au financement des hôpitaux, au détriment des assurances; ce retrait leur permet d'économiser 1,4 milliard de francs par rapport

à 1991. Globalement les pouvoirs publics ne prennent plus en charge que 15% des coûts de la santé; alors qu'il y a vingt-cinq ans, ils en assumaient 45%. Voilà qui

explique l'augmentation de 70% des primes entre 1990 et 1997, alors que les dépenses des caisses maladie n'ont progressé que de 45% durant la même période. Cet impressionnant transfert de charges pèse lourdement sur les assurés, en particulier sur celles et ceux à qui profitent le moins les baisses d'impôts consentis dans le même temps par la plupart des cantons.

C'est donc à travers une nouvelle forme de financement que doit être rétablie une solidarité face à la maladie, solidarité aujourd'hui sérieusement mise à mal. JD

C'est à travers une nouvelle forme de financement que doit être rétablie une solidarité face à la maladie

Sommaire

Dossier de l'édito : Le temps des réformes de fond (p. 2-3)

Vaud : L'aide cantonale au logement doit s'adapter au nouveau marché (p. 4)

BCV : Quel contrôle pour les sociétés d'intérêt public? (p. 5)

Votations de mars : L'ONU ou rien (p. 6)

Economie : Le dur réveil des pays de l'Est (p. 7)

Mondialisation : Une analyse nuancée (p. 8)

Le temps des réformes de fond

Six ans après son introduction, la LAMal va être révisée.
Le débat aux Chambres ne fait que commencer.

Les Suisses démarrent l'année avec de nouvelles primes d'assurance maladie. Certains ont changé de caisse répétant chaque automne l'exercice de comparaison du prix des primes. D'autres sont restés affiliés à leur caisse, par fidélité ou par paresse. Mais manifestement le monde politique reconnaît le malaise et le fait que six ans après son introduction, la LAMal n'a pas atteint tous ses objectifs. Et du coup, les propositions de réforme pleuvent. Du Parlement, de la conseillère fédérale en charge du dossier, des partis politiques ou des associations. Etat des lieux avant les révisions de fond.

Réduire les coûts, soulager les familles

Juste avant les pauses de fin d'année, Ruth Dreifuss a tenu une conférence de presse afin de présenter un plan d'action censé pallier les échecs principaux de la LAMal: la maîtrise des coûts reste insuffisante et la charge des primes sur les ménages est trop lourde. Elle fait trois propositions qui permettraient de conjurer hausse des coûts et pression sur les familles.

Outre la réduction du prix de 1000 médicaments arrivés en fin de brevet, une certaine rationalisation des prestations doit être envisagée. Ruth Dreifuss propose d'établir une liste

rouge des prestations dont les volumes sont suspects (évalués en comparaison européenne, par exemple).

L'offre de couverture d'assurance de type «Managed care» – le patient passe d'abord entre les mains d'un généraliste – doit être valorisée. Ces assurés – souvent des «bons risques» – bénéficient d'un rabais de primes et rapportent moins aux caisses que dans l'assurance ordinaire. Mais ils coûtent cher en termes de compensation des risques. La conseillère fédérale propose de modifier le mécanisme. Les assureurs ne seraient plus tenus que d'assumer 40 000 francs de coûts par cas et par an, le reste étant pris en

charge par un *pool* commun, financé par les caisses.

Enfin, Ruth Dreifuss estime nécessaire d'agir sur les primes, à travers deux mesures. Unifier le taux de réserves minimal imposé aux assureurs. Les petites et moyennes caisses pourraient ainsi diminuer leurs réserves, ce qui permettrait de tempérer légèrement les hausses de primes durant quelques années. Et pour soulager les familles, la conseillère fédérale propose d'affecter transitoirement les 500 millions de francs de subventions fédérales non dépensées par les cantons à l'abaissement des primes des enfants, d'environ 25 francs par mois durant toute l'année 2002.

Les initiatives populaires

Une initiative populaire, «pour une maîtrise des primes de l'assurance maladie» sera probablement lancée début 2002 par le Rassemblement des assurés et des soignants (RAS), une fédération de différents mouvements totalisant 30 000 adhérents, principalement en Suisse romande. Elle est actuellement à la Chancellerie fédérale.

L'initiative propose de compléter l'article 117 al. 3 de la Constitution fédérale par différentes mesures, notamment la

suppression de l'institution commune gérant actuellement le fonds de compensation entre caisses au profit d'un Fonds dont les membres – indépendants des assureurs et des prestataires de soins – seraient nommés par le Conseil fédéral et placés sous son contrôle par le biais d'une Commission de surveillance formés de cinq experts eux aussi indépendants. La commission de surveillance fixerait aussi les primes de l'assurance obligatoire et veillerait à ce que les caisses disposent de

liquidités nécessaires à la gestion de leur exploitation et à la couverture des frais de soins. Les assureurs seraient de plus tenus de séparer clairement dans leur bilan leur compte d'exploitation et le placement de leurs avoirs ainsi que l'assurance obligatoire et les complémentaires.

Un conseiller national, René Vaudroz, a défendu, sans succès, devant la commission de santé et de sécurité sociale du Conseil national une initiative allant dans le même sens.

Par ailleurs, l'UDC a déclaré son intention de lancer une initiative populaire. Considérant que le Conseil fédéral est incapable de freiner les dépenses de santé, il entend lever l'obligation des citoyens de contracter une «assurance maladie de luxe». L'assemblée des délégués se prononcera le 12 janvier.

Enfin, l'initiative du PSS et de l'USS qui prévoit, entre autres, des primes proportionnelles au revenu sera soumise à votation populaire à fin 2002 ou au début 2003. *gs*

Cette proposition doit encore obtenir l'aval du Conseil fédéral, ce qui est loin d'être gagné.

Au Conseil des Etats, trois propositions

Sur le front parlementaire aussi, la LAMal a occupé le débat. Durant la session d'automne, les députés du Conseil des Etats se sont penchés sur les propositions de la Commission de la sécurité sociale et de la santé publique et lui ont donné raison. Trois réformes importantes ont été acceptées par les sénateurs, en tout cas sur le principe. D'une part, ils ont soutenu l'idée de la radicale Christine Beerli qui consiste à supprimer la liberté de contracter avec tous les prestataires de soins actuellement imposés aux caisses maladie. Pour éviter la menace référendaire que cette proposition va inévitablement susciter, le Conseil des Etats prévoit des garde-fous qui seront examinés par la Commission et traités durant la session d'hiver (par exemple d'introduire des critères de qualité ou d'efficacité, et pas seulement de prix, pour res-

treindre la liberté de contracter des caisses).

Autre réforme proposée par la commission et acceptée par le Conseil des Etats, le financement des hôpitaux doit être mieux pris en charge par les cantons dont la part diminue régulièrement depuis les années nonante. Les caisses s'occuperaient de la gestion des frais hospitaliers mais les cantons passeraient à la caisse. Coût estimé pour les cantons, 1,2 milliard de francs. Le Conseil fédéral a cinq ans pour présenter un projet.

Trois réformes importantes ont été acceptées par les sénateurs, en tout cas sur le principe

Enfin, les sénateurs ont accepté sans problème une augmentation de la subvention fédérale qui garantira, à tout ménage en Suisse, que le coût de son assurance maladie ne dépasse pas le 8% de son revenu. Cette garantie ne vaut que si l'assuré a choisi une caisse ayant les primes les plus basses. La Confédération mettra jusqu'à 300 millions de plus dans l'opération afin d'aider les cantons ayant déjà utilisé la totalité de la subvention fédérale. Toutes ces propositions seront étudiées dès maintenant par la commission de la sécurité sociale et de la santé publique du Conseil national.

Refus des initiatives parlementaires

Au Conseil national justement, la commission de la sécurité sociale et de la santé publique a débattu des trois initiatives parlementaires visant une réduction des primes d'assurance maladie. Celle de la PDC Thérèse Meyer qui prévoit un allègement de prime de 50% pour le deuxième enfant et la gratuité pour le troisième, celle du Groupe socialiste qui exige que les subventions fédérales non utilisées par les cantons soient affectées aux assurés les plus pauvres, et enfin celle de Jacqueline Fehr, conseillère nationale socialiste qui propose d'exonérer les assurés de moins de 18 ans du paiement des primes. La commission propose de ne pas donner suite à ces trois initiatives, mais elle repousse la discussion de principe au débat sur la deuxième révision de la LAMal.

Au final, et si le calendrier est tenu, la deuxième révision de la LAMal sera à l'ordre du jour de la session parlementaire d'automne 2002. Vraisemblablement six mois avant la votation populaire sur l'initiative du parti socialiste et à un an des élections fédérales. Les affrontements sont programmés. *gs*

Cantons et assurance maladie

Remise à l'ordre par le Tribunal fédéral

L'arrêt du Tribunal fédéral des assurances de décembre 2001 ne prête pas à discussion. Chaque résident a l'obligation de s'assurer contre la maladie. Cette assurance de base prend en charge notamment les coûts du séjour en division commune d'un hôpital, plus précisément la moitié de ces coûts, l'autre moitié étant assumée par les cantons, conformément à la loi fédérale sur l'assurance maladie

(LAMal). L'obligation financière cantonale vaut aussi pour les patients en division privée ou semi-privée au bénéfice d'une assurance complémentaire.

Les cantons, furieux de cette charge financière nouvelle, parlent d'un hold-up sur fond d'interprétation abusive de la loi. Le hold-up, ce sont eux en réalité qui l'ont réalisé, refusant depuis bientôt six ans de faire leur part en laissant aux assurances le soin de régler la factu-

re des patients privés. Or ces patients sont aussi des assurés payant leur prime à l'assurance de base. Dès lors, la logique veut que pour eux, comme pour les autres assurés, les cantons passent à la caisse pour ce qui est de la part des coûts relevant des soins de base. Il n'y a pas là privilège accordé aux riches, comme certains commentateurs l'ont suggéré, mais simple justice.

Par ailleurs, les cantons sont

mal placés pour crier au scandale. Eux qui n'ont toujours pas réalisé la planification hospitalière indispensable à une modération des coûts de la santé; eux qui n'ont pas tous fait appel à l'aide financière de la Confédération pour abaisser le niveau des primes des assurés modestes.

Si l'application de la LAMal reste lacunaire, ils en portent une bonne part de responsabilité. *jd*

L'aide cantonale au logement doit s'adapter au nouveau marché

Dans un rapport récent, le Conseil d'Etat vaudois propose une réforme de l'aide au logement. Mais le canton est fauché, il y a donc peu de vraies innovations.

Après la Confédération, le canton de Vaud constate que l'aide au logement, qui a fonctionné sans excès et sans vague pendant la pénurie de logements, a mal résisté à la crise immobilière des années quatre-vingt-dix. Le Service cantonal du logement propose un rajeunissement du système dans un rapport approuvé récemment par le Conseil d'Etat¹. Une véritable relance de l'aide au logement impose cependant des dépenses nouvelles. Mais le canton est fauché. N'attendons donc que des retouches au régime forgé dans les années de prospérité inflationniste. Le rapport analyse d'abord deux lois cantonales visant à sauvegarder le parc immobilier existant.

On ne peut attendre que des retouches au régime forgé dans les années de prospérité inflationniste

Démolitions et « congés-ventes »

Tous les excès sont possibles dans un marché tendu dominé par la pénurie de logements. Un promoteur peut démolir les immeubles en bon état et à loyer abordable pour construire des logements neufs et chers. Une loi cantonale de 1985 soumet les démolitions et les rénovations lourdes à autorisation lorsqu'il y a pénurie. Un propriétaire peut aussi vendre son immeuble par appartement et

le soustraire ainsi à la location. Une loi de 1989, inspirée par l'ASLOCA, régleme les « congés-ventes ». Ces deux lois, directement issues de la surchauffe, concourent au même but : maintenir sur le marché locatif des appartements anciens et avantageux.

Le Service cantonal du logement (SLOG) est compétent pour octroyer les autorisations. Il s'est montré accommodant. De 1988 à 1998, il a donné son feu vert dans deux cas sur trois pour les démolitions-transformations. Officiellement, le bilan reste toutefois positif. Les reconstructions et les transformations ont permis de mettre sur le marché 1600 logements supplémentaires à des prix jugés abordables. On notera que l'écrasante majorité des demandes de démolition ou de transformation provenaient des districts du bassin lémanique.

Souplesse

En application de la loi sur les « congés-ventes », le SLOG s'est montré plus souple encore. Il a avalisé plus de 90% des ventes par appartement. Dans deux tiers des cas, les autorisations ont été quasiment automatiques. Elles concernaient en effet les immeubles conçus à l'origine sous le régime de la

propriété par étage. Malgré le très petit nombre de refus de vendre, le SLOG estime que son contrôle a exercé un effet préventif.

Quelle pénurie ?

En bonne logique libérale, l'Etat n'intervient que lorsque le marché ne fonctionne pas, c'est-à-dire lorsqu'il y a pénurie de logements. La prévention des démolitions, des transformations ou des « congés-ventes » abusifs ne devraient donc entrer en force que lorsqu'il y a pénurie. Or la définition de la pénurie est rudimentaire. Elle se base sur le relevé annuel des logements vacants dans les diverses localités de Suisse. Il y aurait pénurie lorsque le taux des logements vides est de 1,5%. Cet instrument statistique grossier ne permet pas une intervention bien ciblée de l'Etat. Il peut y avoir pléthore de studios libres, mais pénurie d'appartements de trois ou quatre pièces. Il peut y avoir un grand nombre d'appartements de luxe vides alors que les logements à prix abordables sont introuvables. Pour qu'il puisse appliquer les lois d'une manière raisonnable, le SLOG demande avec insistance un instrument statistique capable de déceler quelles sont les véritables pénuries.

Propositions de réformes

Au chapitre des réformes, le SLOG suggère encore de fu-

sionner la Loi sur les démolitions – transformations et celle sur les « congés-ventes » afin que des décisions de nature analogue soient prises selon les mêmes critères. Il propose de ne plus soumettre à autorisation la vente d'appartements luxueux ou de villas, partant de l'idée que les locataires de ces logements onéreux ont les moyens de se recaser sans difficulté. En revanche, il conviendrait de trouver une forme d'encouragement à la propriété pour permettre aux locataires plus modestes d'acheter le logement qu'ils occupent. at

La semaine prochaine : « L'aide à la construction de logement ».

¹Rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil sur la politique du logement du 16 novembre 2001, Disponible au Service du logement, 29, rue César-Roux, 1014 Lausanne.

Médias

Une revue des événements enregistrés pendant les 838 jours d'existence de TV3 a passé le dernier jour. Comment juger la diffusion d'un enregistrement montrant le conseiller fédéral Moritz Leuenberger en colère et utilisant un langage peu diplomatique ? Certains y voient une vengeance. cfp

Quel contrôle pour les sociétés d'intérêt public?

Les Vaudois ont clairement refusé que l'Etat abandonne sa position d'actionnaire majoritaire de la Banque cantonale. Les révélations sur la détérioration du bilan de la banque les ont d'autant plus surpris: l'Etat n'était pas informé et n'exerçait aucun contrôle réel. Mais qu'est-ce qu'un contrôle efficace ?

Le schéma est simple. L'autorité politique définit par la loi la mission, en l'occurrence celle de la banque qui portera le titre de cantonale. Comme actionnaire majoritaire, il nomme la majorité du conseil d'administration et contrôle donc de l'intérieur l'application de la mission. Schéma simple, oui, mais formel.

Le conseil d'administration n'exerce de fait aucun pouvoir. Certes, il est réuni régulièrement, les objets statutaires lui sont soumis, il entend souvent un exposé sur un sujet bancaire. En assemblée, il est répondu avec obligeance aux questions de ceux qui manifestent de la sorte leur intérêt. En revanche, il serait inconvenant d'exiger un rapport sur un point de gestion ou de demander l'ouverture d'un vrai débat sur un problème de politique bancaire. Très vite, le groupe devient une amicale; le tempérament vaudois s'y prête. Et la discrétion s'y emploie, soignant le repas d'après séance ou la sortie annuelle ou le cadeau-attention de fin d'année.

Une cooptation accommodante

Les exigences sont naturellement plus élevées pour le comité de banque, en fonction de ses responsabilités. Mais la direction veille, dans le système cooptatif auquel elle est associée, que n'y figure pas de personnalité qui puisse être ressentie comme un gêneur. Il est significatif d'ailleurs d'observer qu'à partir du moment où le Conseil d'Etat vaudois a renoncé à présider les conseils de la banque s'est instaurée très vite la pratique (que l'on retrouve dans le secteur privé) qui veut que le directeur sortant devienne président du conseil d'administration – assurant la non-remise en

cause de la politique jusqu'ici suivie et la prédominance des pouvoirs de la direction.

Le pouvoir politique s'accommode de cet état de fait. Les postes d'administrateurs sont considérés comme un outil de gestion politique pouvant être, selon les circonstances, une récompense, un lot de consolation, un complément de rétribution permettant d'être politicien professionnel à temps plein. Les partis prélèvent en général leur contribution sur les indemnités versées aux administrateurs. Cette source de financement n'est pas pour eux négligeable.

la défense du service public ne peut pas être purement une défense du statu quo, sans que soit analysée la manière dont il fonctionne

Les réformes possibles

La mission de la banque devrait être définie par la loi de manière plus rigoureuse et non pas selon le seul principe qui veut que tout ce qui est bon pour la propriété de la banque sera bon pour l'économie locale. Les règles éthiques devraient être affirmées plus clairement. Il n'est pas admissible par exemple que par une filiale une banque d'Etat ouvre un comptoir dans un pays *off-shore*, condamné par le Groupe d'action financière sur le blanchiment de capitaux (GAFI). La diversification, notamment pour des opérations hors sol à l'étranger, doit être soigneusement cadrée.

Ces limitations sont en général repoussées par la banque qui se veut universelle au nom du respect des actionnaires minoritaires, qui ont un intérêt privé à la meilleure valorisation possible de leurs actions. Mais ils ne seront pas lésés si les contraintes imposées par la loi font partie de la règle du jeu connue de tous. Et pour cela, il faut que le statut de la banque soit clairement de droit public.

La deuxième règle, c'est que les adminis-

trateurs soient choisis selon des normes de compétence, rendues publiques, ce qui autoriserait des personnes intéressées à faire connaître leur disponibilité.

Mais une fois nommé, l'administrateur n'a pas d'ordre à recevoir de l'autorité qui l'a proposé et fait élire. Il ne saurait avoir deux casquettes et deux fidélités. Il lui a été fait confiance, il exerce librement son mandat.

En revanche, troisième règle, les administrateurs doivent pouvoir disposer de pouvoirs plus étendus d'information, soit en requérant des rapports de l'organe interne de contrôle, soit en ayant la faculté de solliciter des rapports extérieurs.

Enfin, quatrième règle, l'Etat doit s'assurer des garanties supplémentaires du seul fait qu'il est, actionnaire majoritaire ou non, financièrement engagé. En cas de difficultés, il doit, par le Département des finances, être renseigné sur les expertises internes et externes, avoir la faculté de prendre les contacts utiles avec la Commission fédérale des banques ou de solliciter un audit.

Une nouvelle loi

La leçon de la BCV est intéressante dans ce qui est considéré d'une manière générale comme la défense du service public. Cette défense ne peut pas être purement une défense du statu quo, sans que soit analysée la manière dont il fonctionne réellement. C'est un double combat qu'il faut engager, car il doit être à la fois défendu et réformé.

La préparation d'une nouvelle loi pourrait être l'occasion d'un débat large. La loi qui fut refusée sortait des officines de la banque elle-même, puis le débat fut politisé. Il serait donc intéressant de partir et du fonctionnement réel analysé et décrit et des exigences de contrôle que l'Etat peut légitimement requérir.

ag

L'ONU ou rien

Le peuple devra se prononcer prochainement sur l'initiative populaire pour l'adhésion de la Suisse à l'Organisation des Nations Unies. Malgré ses déficiences, l'ONU représente le forum indispensable au développement d'un monde de relations stables et paisibles. La Suisse doit en faire partie.

Au mois de mars il faudra voter. Il faudra choisir. Dedans ou dehors, une fois de plus, après l'échec de 1986. De façon à peine mélodramatique. Oui ou non à l'adhésion de la Suisse à l'ONU.

Il est vrai que l'organisation semble dépassée par les événements complexes et insaisissables qui bouleversent la planète. Son essor multiple et universel face à l'ampleur des problèmes du monde souffre d'un organigramme pléthorique de conseils, fonds, commissariats, commissions, programmes, etc. Les résolutions qu'elle produit, fruits byzantins de compromis et diplomatie, se confondent les unes avec les autres, lettres parfois mortes aux lèvres des plus faibles. Son financement précarisé en affaiblit le rayonnement et compromet son fonctionnement.

Pourtant, son impuissance est le gage paradoxal de son avenir. Dénouée de force intrinsèque (ni directoire ni gouvernement mondial), livrée au bon vouloir des pays qui la composent (et à leur portefeuille), elle représente l'espoir d'un dialogue têtu et continu conjurant guerres et souffrances.

Dès son origine, depuis la Société des Nations dont elle a hérité la mission après la deuxième guerre mondiale, l'organisation encourage et défend la confrontation pacifique et l'arbitrage négocié des conflits par ses interventions à la fois politiques (les médiations du secrétariat général), économiques (la mise en place de sanctions et d'embargos), judiciaires (les jugements de la Cour internationale de justice de la Haye) et militaires (l'envoi des casques bleus). Sans compter ses efforts en faveur de la coopération et du développement par le biais du Conseil économique et social.

Il vaut mieux une institution peut-être anémique, bureaucratifiée à l'excès, en mal de crédibilité, que rien du tout, que le néant des relations frontales

Nécessaire malgré tout
Bien sûr, sa structure fortement déséquilibrée réservant des compétences privilégiées à quelques pays (les Etats-Unis avant tous les autres, suivis par la Chine, la Russie, la France et l'Angleterre) rend souvent stérile son action. La primauté accordée au Conseil de sécurité sur l'Assemblée générale, paralysée par le jeu des veto réciproques entre superpuissances, compromet à son tour le principe d'égalité souveraine de ses membres (un pays, une voix).

Cependant, il vaut mieux une

institution peut-être anémique, bureaucratisée à l'excès, en mal de crédibilité, que rien du tout, que le néant des relations frontales dans un univers de nations indifférentes repliées sur elles-mêmes. Les attaques terroristes nous le rappellent. Le ballet guerrier entre Inde et Pakistan au Cachemire le confirme. Sans parler du Proche-Orient et de tant d'autres foyers d'instabilité languissant amèrement. Il est nécessaire de préserver et de développer un espace impartial de concertation et d'échange voué au maintien de la paix et à la lutte contre la misère sous toutes ses formes. Peu importe le succès ou l'échec. C'est son existence qui est décisive.

La neutralité suisse en cadeau

La Suisse, pour la bonne et simple raison qu'elle est de ce monde, doit s'y associer franchement. Il n'est plus possible qu'elle se tienne seule à l'écart (comme le souhaitent, entre autres, l'UDC, l'ASIN ou le Centre patronal vaudois), observatrice jouissant d'une liberté de manœuvre tout illusoire. Bien qu'attachée à son indépendance, à son vœu de neutralité, à une certaine fierté patriotique et à un prestige diplomatique en perte de vitesse, la Suisse subit et partage de mille manières l'évolution des rapports internationaux. D'autant plus qu'elle est, non seulement assujettie de fait à l'autorité de

l'ONU dans la mesure où celle-ci veille au respect universel de ses principes, mais aussi concernée et impliquée dans bon nombre de ses initiatives et projets comme le rappelle le Conseil fédéral dans son Message de décembre 2000.

Finalement, en acceptant de rejoindre l'ONU, la Suisse pourrait bel et bien amener en dot sa neutralité. Ce serait une réponse active aux difficultés stratégiques d'une organisation coincée entre son élan fédérateur et l'exclusivité des politiques nationales. *md*

Documentation à consulter sur le site Internet du Département des affaires étrangères, www.dfae.admin.ch

Abstinence

Le périodique SAB Information de l'Association des abstinentes, qui s'appelaient autrefois socialistes, ne paraîtra plus. L'Association a été fondée en 1901, le journal est 1916. Il s'est longtemps appelé *Der Abstinente Sozialist*.

Privés du Service de Presse, des socialistes romands ont manifesté le désir de recevoir *Links.ch* qui n'existe qu'en allemand. Le Secrétariat central a répondu favorablement à cette demande. *cfp*

Le dur réveil des pays de l'Est

Tout institut universitaire qui se respecte édite revue, cahier ou recueil d'articles. Dans le domaine des sciences sociales, les gros ouvrages contenant les publications de nombreux auteurs sont sans doute rarement lus hors de leur milieu d'origine. La dernière publication des cahiers de l'IUED (Institut universitaire d'études du développement) qui réunit diverses contributions sous le titre *Du socialisme à l'économie de marché* est parfaitement lisible pour le non-spécialiste. Elle est d'une qualité équivalente aux articles du *Monde diplomatique*.

Après dix ans de transition vers l'économie de marché pour les anciens pays du bloc de l'Est, un premier bilan peut être établi. Pour la Russie, par exemple, il est désastreux. En l'an 2000, le PIB a baissé de 45% depuis 1990, le pouvoir d'achat a diminué de 50% pendant la même période et le taux officiel de pauvreté atteint 38%. Après sept ans de transition vers l'économie de marché, les anciens pays d'Europe centrale et orientale (PECO) ont perdu en moyenne un tiers de leur PNB. Ce n'est qu'en 1998 qu'une reprise économique a été signalée.

Curieusement, les explications données relèvent rarement d'une approche véritablement analytique, mais le plus souvent d'une conception quasiment morale: l'économie planifiée à la soviétique représente le mal, donc le châtement est inévitable. L'ouvrage de l'IUED a le mérite d'apporter des explications plus articulées.

Cette transition est un phénomène historique unique. Disons simplement qu'à vouloir aller trop vite, on finit sans doute par ne plus rien maîtriser

Tout d'abord le marché des pays de l'Est était une économie de l'offre. Le consommateur n'avait pas le choix. Le marché capitaliste est davantage orienté vers la demande et l'ouverture. Le passage de l'un à l'autre est avant tout un problème de culture, d'orientation générale de l'éducation dans des sociétés qui fonctionnaient de manière totalement fermée. La destruction brutale du COMECON et des mécanismes de coordination est jugée aujourd'hui sévèrement par les experts.

Même si cette organisation visait avant tout à satisfaire les besoins de l'ex-URSS et servait à organiser une gigantesque production d'armement, il était sans doute possible de l'utiliser pour éviter un arrêt total des flux économiques entre ces pays, ce qui s'est effectivement produit.

Enfin les économistes ont cru que le terrain vierge des PECO allait permettre d'appliquer de manière «pure» la théorie économique classique.

La vision idéaliste de la concurrence s'est vite fracassée sur la réalité de l'emprise des mafias locales et de l'absence de compétitivité face à l'occident. La sous-estimation du facteur humain et des données institutionnelles sont la principale leçon qui doit être tirée de cette transition vers le capitalisme. Une économie de marché ne peut fonctionner que si la culture des individus est en phase avec ce modèle d'organisation. Les sociétés communistes produisaient la soumission, la débrouillardise et le non respect des valeurs morales, autant dire des caractéristiques opposées au bon fonctionnement du marché. Et l'absence d'institutions régulatrices, de réseau bancaire efficace et d'un système juridique adéquat a suscité la loi de la jungle.

Ces leçons sont-elles utiles aujourd'hui? Sans doute pas. Cette transition est un phénomène historique unique. Disons simplement qu'à vouloir aller trop vite, on finit sans doute par ne plus rien maîtriser. *jj*

Du socialisme à l'économie de marché, sous la direction d'Andras November, PUF, 2001.

Humeur

Pseudo élections, pseudo événement

En Suisse, les élections au Parlement fédéral obéissent à un rythme quadriennal. Dans l'intervalle, les députés se consacrent à leur mandat sans crainte de se voir confronter au suffrage populaire: chez nous, pas de motion de censure ni de dissolution qui provoquerait des élections anticipées. Dès lors, sonder à mi-législature les intentions de vote

des citoyennes et des citoyens ne présente guère d'intérêt.

Qu'importe. Cette stabilité n'empêche pas certains médias de jouer dans le registre de la politique-fiction, histoire d'animer une actualité trop morne à leur goût. Le dernier sondage commandé par la *Sonntagszeitung* pour combler le déficit événementiel de fin d'année relève de ce jeu. A la question «A

quel parti irait votre voix si les élections au Conseil national avaient lieu aujourd'hui?», le millier de personnes interrogées propulse en tête l'UDC, suivie des socialistes, ces deux formations enregistrant une progression significative par rapport à leur représentation actuelle.

Si la nouvelle a pu faire les gros titres, elle ne surprend pourtant pas. En effet, c'est une

constante de ce genre d'exercice de favoriser les extrêmes de l'éventail politique. Le sondage n'a qu'un lointain rapport avec l'élection. Le premier n'engage à rien, contrairement au bulletin glissé dans l'urne. Aussi lors des élections suivantes, le souverain corrige très régulièrement vers le centre l'opinion qu'il a émise «pour beurre» lors des sondages. *jj*

Une analyse nuancée

Pour les inconditionnels du libéralisme, l'intégration à l'économie mondiale doit automatiquement apporter le bien-être. Ses adversaires y voient au contraire la source de tous les maux de la planète. Une récente étude de la Banque mondiale propose un éclairage plus nuancé.

Au cours des années nonante, deux douzaines de pays en développement, regroupant trois milliards d'habitants, ont incontestablement profité de la mondialisation de l'économie. La croissance – en moyenne 5% par an – y a été plus soutenue que dans les pays riches. L'espérance de vie a augmenté et le

niveau de formation d'une large partie de la population s'est amélioré. L'intégration au commerce mondial a permis de réduire de manière significative la pauvreté.

Qui participe au commerce mondial ?

Par contre, nombre de pays pauvres, essentiellement dans l'Afrique subsaharienne et dans l'ex-Union soviétique – soit environ deux milliards d'habitants – ne participent que très marginalement au commerce mondial. Leur produit national stagne ou baisse et la pauvreté y progresse. En proie à la guerre civile, frappés par des épidé-

mies ou dotés d'institutions insuffisamment fortes, ces pays ont vu diminuer leur part au commerce mondial au cours des vingt dernières années.

Pour les auteurs de cette étude, le gain des pays en développement résultant de la mondialisation de l'économie pourrait être plus substantiel encore. A condition que les pays riches renoncent à leur politique protectionniste à l'encontre des produits pour lesquels les pays pauvres possèdent un avantage comparatif. Actuellement, le manque à gagner dû aux barrières tarifaires dressées par les pays riches représente des sommes de loin plus impor-

tantes que les crédits consentis par ces mêmes pays au titre de l'aide au développement. L'allègement de la dette extérieure constitue également une condition indispensable au démarrage des pays les plus pauvres. Mais de leur côté, ces derniers doivent créer un climat favorable aux investissements en luttant contre la corruption, en améliorant l'efficacité de leur administration, en développant les infrastructures et en promouvant la santé publique et l'éducation. *jd*

Source : *Globalization, Growth and Poverty: Building an Inclusive World Economy*, <http://econ.worldbank.org>

Note de lecture

Vermeer, toujours

On savait déjà que le peintre hollandais Vermeer fascinait les écrivains. Il n'y a qu'à se plonger dans les pensives réflexions de Proust sur *La vue de Delft*. Des pages entières consacrées au «petit pan de mur jaune», au mystère, non élucidé, de sa lumière intérieure.

Deux romans anglo-saxons, viennent de paraître qui eux aussi s'approchent des œuvres de Vermeer. *La jeune fille à la perle*, de Tracy Chevalier, sortie en français en été 2001, invente le destin d'une servante, sa rencontre avec le peintre, leur brève relation.

C'est ici le modèle qui s'échappe de la toile et puis qui y retourne, une fois le livre terminé. Limpide, lumineux, *La*

jeune fille à la perle donne une vie purement littéraire, mais complémentaire au tableau peint par Vermeer.

Autre livre, autre histoire que celle de Susan Vreeland, *Jeune fille en bleu jacinthe*. La jaquette du livre ressemble à celle du livre de Tracy Chevalier, sauf que là, au lieu d'offrir son visage au lecteur, une jeune fille se tient face à un miroir, le dos tourné. *Jeune fille en bleu jacinthe* raconte l'histoire d'un tableau de Vermeer, son long destin, qui le conduit des mains d'un boulanger du 17^e siècle à celles d'un piller nazi pendant l'occupation de la Hollande. L'écriture est plus conventionnelle, la trame de l'histoire plus attendue ; mais le tableau, comme dans *La jeune fille à la*

perle, possède une vie propre et la transmet aux personnes qui en ont connaissance ou possession. Ainsi parle une jeune servante : «La jeune fille du tableau portait une blouse bleue. Se draper de bleu était vraiment merveilleux – le bleu du ciel, du paradis, du joli petit lac de Westerbork aux rivages bordés de minuscules cressons bleu, le bleu des jacinthes, de la faïence de Delft, de tous les beaux objets.» *gs*

Susan Vreeland, *Jeune fille en bleu jacinthe*, traduit de l'anglais, Edition Belfond, Paris, 2001.

Tracy Chevalier, *La jeune fille à la perle*, traduit de l'anglais, Editions Quai Voltaire, Paris, 2001.

IMPRESSUM

Rédacteur responsable :
Jean-Daniel Delley (jd)

Rédaction :
Géraldine Savary (gs)

Ont collaboré à ce numéro :
Marco Danesi (md)
André Gavillet (ag),
Jacques Guyaz (jg),
Charles-F. Pochon (cfp),
Albert Tille (at)

Composition et maquette :
Allegra Chapuis
Géraldine Savary

Responsable administratif :
Marco Danesi

Impression :
Ruckstuhl SA, Renens

Abonnement annuel :
100 francs

Étudiants, apprentis :
60 francs

@abonnement e-mail :
80 francs

Administration, rédaction :
Saint-Pierre 1, cp 2612
1002 Lausanne
Téléphone : 021/312 69 10
Télécopie : 021/312 80 40
E-mail :

domaine.public@span.ch
CCP : 10-15527-9

www.domainepublic.ch